

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Christian DENANS - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Agnès PEYRONNET - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Paul SABATINO - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Lourdes MOUNIEN - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Doudja BOUKRINE représentée par Guy TEISSIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER

représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Michel AMIEL - Robert DAGORNE représenté par Jean-Jacques COULOMB - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphanie BRAISE - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Michel ILLAC représenté par Paul SABATINO - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Marcel TOUATI - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Gisèle LEOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Marie MICHAUD représentée par Laure ROVERA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Roland CAZZOLA - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER - Yves MORAINE représenté par Catherine PILA - Patrick PAPPALARDO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Jocelyne POMMIER représentée par Éléonore BEZ - Véronique PRADEL représentée par Sophie ARRIGHI - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Franck SANTOS représenté par Anne REYBAUD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Michel ROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Nicolas BAZZUCCHI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Emilie CANNONE - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Alexandre DORIOL - Sébastien JIBRAYEL - Éric LE DISSES - Jessie LINTON - Remi MARCENG - Caroline MAURIN - Marc PENA - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Françoise TERME - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien BARLES représenté à 15h11 par Dona RICHARD - Aicha SIF représenté 15H19 par Jean-Marc SIGNES - Eric CASADO représenté à 15h44 par Patrick GRIMALDI - Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h45 par Agnès FRESCHEL - Ferouz MOKHTARI représenté à 16h05 par Roland CAZZOLA - Claude FERCHAT représenté à 16h05 par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nicole JOULIA représentée à 16h34 par Claudie MORA - Gérard AZIBI représenté à 16h34 par Daniel AMAR.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Stéphane RAVIER à 15h30 - Véronique MIQUELLY à 15h35 - Didier PARAKIAN à 15h36 - Monique FARKAS à 15h38 - GRECH Sophie à 15h38 - Arnaud KELLER à 15h45 - Lourdes MOUNIEN à 15h45 - Samia GHALI à 15h57 - Kayané BIANCO à 16h00 - Stéphanie BRAISE à 16h00 - François TAULAN à 16h00 - Frédéric GUELLE à 16h00 - Serge PEROTTINO à 16h00 - Claudie HUBERT à 16h02 - Lionel DE CALA à 16h02 - Bernard DEFLESSELLES à 16h03 - Christian NERVI à 1h04 - Bernard MARANDAT à 16h05 - René RAIMONDI à 16h05 - Emmanuelle CHARAFE à 16h08 - Gaby CHARROUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h10 - Chantal GARCIA à 16h15 - Catherine VESTIEU à 16h15 - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Marion BAREILLE à 16H15 - Pascale MORBELLI à 16h27 - Yves MESNARD à 16h30 - Patrick PIN à 16h30 - Olivia FORTIN à 16h36 - Jacques BOUDON à 16h43 - Jean-Louis VINCENT à 16H43 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h43.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-007-19154/25/CM

**■ BHNS Aix Centre - Pôle d'Activité d'Aix-en-Provence (PAAP) - Duranne -
Approbation du programme
146676**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole poursuit la mise en œuvre de son programme d'actions du Plan de Mobilité, approuvé à l'unanimité lors du conseil métropolitain du 16 décembre 2021.

Parmi les actions qui concourent à développer les transports en commun et atteindre les objectifs de doubler leur usage, la mise en œuvre de BHNS dans les centres urbains, maillés au réseau REM (Réseau Express Métropolitain), réseau de cars à haut niveau de service sur autoroutes et voies rapides, assurent ainsi un maillage efficace du territoire autour de Pôles d'Echange Multimodaux.

Par ailleurs, le plan de mobilité prévoit que soit étudiée tout particulièrement l'accessibilité des zones d'activité pour tous les modes, afin d'apporter des réponses diversifiées et adaptées selon la provenance des salariés.

Le Pôle d'Activité d'Aix-en-Provence (PAAP) et le secteur de La Duranne représentent le deuxième pôle économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence avec près de 34 000 salariés et 10 000 habitants, avec un développement attendu de plus de 4000 nouveaux emplois, et 4 000 habitants supplémentaires. Ce dernier s'accompagne de nouveaux projets autour de l'Aérodrome des Milles avec la Cité de la Défense et du Spatial.

Pour bien cerner les besoins, une analyse fine des provenances des salariés de ce secteur a été réalisée, sur la base à la fois de l'enquête mobilité certifiée CEREMA de 2019, des données de comptage routiers et enfin des données issues des applications GPS de téléphone mobile, qui ont fait l'objet d'une analyse détaillée courant 2023. L'ensemble de ces données a permis de caractériser les déplacements du secteur et poser un diagnostic le plus proche de la réalité.

Ainsi, il est possible de dresser une situation précise qui caractérise aujourd'hui les déplacements vers cette zone. Près de 86 000 déplacements par jour sont comptabilisés, toutes origines et tous motifs confondus : salariés, habitants et visiteurs, livraisons, ainsi que les échanges intra-zone.

Les principales provenances sont les suivantes :

- Aix-en-Provence pour 30%.
- Marseille pour 18%.

Ce diagnostic, qui met en évidence des volumes de déplacement conséquents, met également en exergue l'opportunité de mise en œuvre d'un transport à Haut Niveau de Service depuis ces deux destinations : Aix et Marseille. La desserte depuis Marseille est assurée par une ligne directe au départ de la gare Saint Charles, (ligne 53 - future ligne du REM), avec une augmentation du nombre de services et de nouveaux cars à double étage affrétés sur la ligne depuis quelques mois.

Pour Aix, première provenance des salariés, il s'agit de réaliser une ligne de BHNS reliant le centre-ville à ce pôle d'emploi majeur du territoire métropolitain.

Après avoir conduit des premières études exploratoires à la recherche de sites propres le long du faisceau ferroviaire avec l'appui du CEREMA, puis engager les études d'opportunité et de faisabilité, il y a lieu d'approver le programme d'aménagement du BHNS reliant Aix Centre au PAAP et à la Duranne, ainsi que les aménagements cyclables accompagnant ce projet de BHNS.

Depuis la gare routière du centre-ville d'Aix-en-Provence, ce BHNS desservira la ZAC de la Constance au sud, traversera le secteur de la Pioline et le village des Milles ; tangentera le PEM de Plan d'Aillane ainsi que le l'aérodrome des Milles et son projet de cité de la Défense et du Spatial. Il traversera ensuite le Pôle d'Activité d'Aix-en-Provence et le secteur de la Duranne.

Il s'inscrit dans un écosystème global de mobilité, avec des lignes de bus et de cars complémentaires, qui couvriront les dessertes des flux salariés les plus significatifs, ainsi que les dessertes des pôles générateurs majeurs tels que l'ARENA. Ainsi des infrastructures complémentaires, destinées à favoriser la circulation des transports en commun se poursuivra sur le secteur du PAAP.

Ces évolutions pourront se mettre en place au fil de l'eau, sans attendre la réalisation du BHNS dans son intégralité.

Par ailleurs, maintenant que le tracé du BHNS est défini, nous pouvons étudier la question des P+R à créer, notamment pour le secteur de Barida -club hippique, en lien avec la nouvelle bretelle autoroutière réservée aux TC depuis l'ensoleillé. En effet, cette bretelle offre de nouvelles perspectives de liaisons directes vers le centre-ville et la gare routière d'Aix.

Caractéristiques de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service du PAAP/Duranne :

Le projet a été découpé en deux sections :

- Section 1 : Aix Centre - PAAP jusqu'au futur PEM de la Robole/Duranne à l'intersection avec la D9.
- Section 2 : depuis le PEM Robole/Duranne sur la D9 jusqu'à Duranne Ecole.

Il se caractérise par :

- 14,2 km kilomètres de longueur de ligne BHNS en section 1 et 4,2 km en section 2 soit 18.4 km au total ;
- 30 minutes de temps de parcours en section 1 et 9 minutes en section 2 ;
- 20 stations desservies en section 1 et 8 stations desservies en section 2, soit 28 stations au total ;
- Une vitesse commerciale de 24 kilomètres/heure (amélioration de 3 kilomètres/heure par rapport à l'existant) ;
- Des aménagements paysagers et plantations d'arbres d'alignement ;
- Une fréquence de 6 à 10 minutes en heures de pointe et 15 à 20 minutes en heures creuses ;
- Des stations modernisées et accessibles ;
- Un fonctionnement continu du lundi au samedi.

Le programme prévoit également des aménagements d'itinéraires cyclables sur un linéaire de 12,5 km au total en complément de tronçons existants, et en cohérence avec le schéma directeur des modes actifs de la ville d'Aix, assurant ainsi une continuité des itinéraires avec à la fois des pistes bidirectionnelles ou des pistes bilatérales, selon la configuration des lieux.

Le coût global du programme est estimé à 139 millions d'euros HT soit 167 millions d'euros TTC comprenant les études, les travaux et le foncier (pour 8 M d'euros HT) (hors matériel roulant).

Ce montant intègre bien une provision de 8 millions d'euros HT correspondant à la maîtrise foncière pour la réalisation du projet. Les surfaces de foncier privé nécessaires au projet sont évaluées à ce stade à 10 000 m².

L'objectif de mise en service est fixé à fin 2030.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° MOB-001-11063/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 relative l'approbation du Plan de Mobilité métropolitain.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que ce projet, prévu au plan de mobilité 2021, est de nature à contribuer à la desserte d'une des principales zones d'activité de la Métropole ;
- Qu'après analyse des flux mesurés au stade du diagnostic, ce projet est en cohérence avec les besoins de desserte du secteur du PAAP et de la Duranne ;
- Que ce projet est de nature à améliorer de façon significative l'accessibilité à cette zone d'emploi.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme pour la création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service à Aix-En-Provence, ci-annexé.

Article 2 :

Est approuvé le coût global relatif à l'opération d'investissement hors matériel roulant, de 139 M d'euros/HT (dont 8 M d'euros HT pour le foncier) soit 167 M d'euros/TTC (valeur 2025) et son affectation sur le budget annexe transport.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à effectuer, toutes déclarations, toutes demandes d'enregistrement ou demandes d'autorisation au titre du Code de l'Urbanisme, du Code de l'Environnement et prendre tout acte à cet effet. Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la Région Sud ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transports, en section d'investissement : autorisation de programme n° G120P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°260600500D, « BHNS AIX CENTRE ».

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voiries », de la sous-politique « Transport » et du programme « Construire des réseaux de transport » et seront exécutés par le service gestionnaire « 7INDHT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS